

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : 3 A SERVICES

L'assemblée générale a eu lieu le 01/01/2024 à Paillet

Cette assemblée était dirigée par le gérant de la société, Stéphane Rubio, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Renseignement sur la société :

Forme juridique : SAS

Siège social : 54, Avenue du Chêne Vert 33550 Paillet

Capital social : 1 200 €

Associés :

Stéphane Rubio : Président

Thierry Rubio : Directeur Général

Thomas Rubio : Directeur Général Délégué

Le 01/01/24, à 10h00, les associés de la société 3 A SERVICES se sont réunis à PAILLET, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier, par le Président.

L'assemblée est présidée par RUBIO Stéphane en qualité de président.

Sont présents : RUBIO Thierry Directeur Général et RUBIO Thomas Directeur Général Délégué,

Soit au total 3 associés présents, totalisant 120 actions sur les 120 actions formant le capital social.

Ordre du jour :

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport du Président*
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée*

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du Président, de transférer le siège social de 21, rue du Lieutenant Rouch 33550 Le Tourne à 54, Avenue du Chêne Vert à compter du 01/05/2024

L'article numéro 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 54, Avenue du Chêne Vert

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Compte tenu de la résolution qui précède, l'assemblée générale de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante : le siège social de la société est fixé à : 54, Avenue du Chêne Vert - 33550 Paillet

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à RUBIO Stéphane pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé

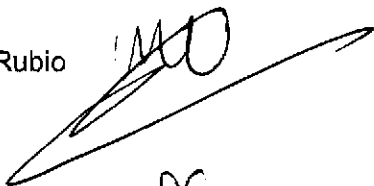
Fait à Paillet, le 01 janvier 2024

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIES DE LA SOCIETE

Stéphane Rubio



Thierry Rubio



Thomas Rubio

